



**Commune de ROUMOULES**  
**Compte rendu sommaire de la séance du Conseil Municipal**  
**Du 22 OCTOBRE 2018**

Présents : M. Gilles MEGIS, M. Robert AMBROSI, M. Jean BLANC, Mme Delphine CHAILLAN, M. Serge CHUDZIK, M. Alain COCUAUD, M. Jean-Philippe LO SCHIAVO, M. Laurent MANUEL, M. Sébastien MOHEN, M. Gilles PRIN-ABEIL, M. Alain Patrick ROY et Mme Concetta ZUNINO

Absents excusés : Mme Annie BARATTA, Mme Marie-Christine DEAUZE et Mme Annie TAXIL.

M. Gilles PRIN ABEIL a été élu secrétaire.

*Monsieur le Maire soumet à l'assemblée l'ordre du jour et propose de rajouter les points suivants :  
Régime indemnitaire,  
À l'unanimité, les conseillers acceptent l'ordre du jour*

- ❖ **DPU non exercé** : vente Pagnoux/ Schaffter parcelle ZS 188
- ❖ **Adoption du compte rendu** de la séance du 10 octobre 2018 à l'unanimité.
- ❖ **N° 2018 – 067 – Travaux école** : Accord pour l'avenant n°1 à la Société Pelestor Electricité concernant l'alarme incendie et le réseau filaire d'un montant de 4 143.26 euros HT. Faire délibération. A l'unanimité.
- ❖ **N° 2018 – 068 – Lotissement Charet 2** : Annulation du règlement et du cahier des charges approuvés le 10 octobre 2018. Modification du règlement approuvé lors du Permis d'aménager comme suit : annulation de l'article U2 4 concernant les bassins de rétention et rectification du tableau des surfaces. Approbation du nouveau cahier des charges. Faire délibération à l'unanimité.  
**N° 2018 – 069 – Règlement Général de Protection des Données à caractères personnel** : Ce règlement européen 2016/679 dit « RGPD », entré en vigueur le 25 mai 2018, apportant de nombreuses modifications en matière de sécurité des données à caractère personnel et rendant obligatoire leur application. Le volume important de ces nouvelles obligations légales imposées et de l'inadéquation potentielle entre les moyens dont les collectivités disposent et lesdites obligations de mise en conformité, la mutualisation de la mission de Délégué à la Protection des Données dit « DPO » avec les communes membres volontaires, présente un intérêt certain. Accord pour cette convention de mutualisation proposée par la DLVA. Faire délibération, à l'unanimité.
- ❖ **Travaux cantine** : accord pour installer la cantine dans la salle dite « garderie » et mettre la garderie dans la salle de sports. Faire les travaux nécessaires.
- ❖ **Régime indemnitaire** : Accord pour une augmentation aux employés en activité. À l'unanimité.

Gilles MEGIS  
Maire de Roumoules

